

Service financier/DA
Comptes administratifs-affectation résultat 2019

Conseil municipal du 23 juin 2020

AFFAIRES FINANCIERES - Comptes administratifs 2019 - Budget principal et budgets annexes de la régie publicitaire et de l'assainissement

&

Affectation du résultat

Document de synthèse

et

Note de présentation



Au présent document sont joints les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la régie publicitaire et de l'assainissement, tels qu'ils seront annexés aux délibérations respectives, et qu'ils figureront au dossier consultable pour la préparation de la présente séance du Conseil

BUDGET PRINCIPAL

1- Section d'investissement

pages 3-12

A- Dépenses

page 3

A/1- analyse de l'exécution des crédits budgétaires

page 3

A/2- effort d'équipement communal

page 8

B- Financement de l'investissement

page 9

B/1- analyse du niveau de réalisation des recettes

page 9

B/2- calcul du besoin de financement de l'exercice 2019

page 11

B/3- composition du financement de l'investissement

page 12

2-Section de fonctionnement

pages 13-26

A- Dépenses

page 13

A/1- analyse de l'exécution des crédits budgétaires

page 13

A/2- évolution des dépenses de fonctionnement

page 19

B- Recettes et fiscalité directe

page 20

B/1- analyse du niveau de réalisation des recettes

page 20

B/2- affectation du résultat du compte administratif 2019

page 25

B/3- évolution des recettes de fonctionnement

page 26

3-Ratios de gestion

page 27

A- Epargne brute

page 27

B- Ratio de désendettement

page 27

BUDGETS ANNEXES

1-Budget Régie publicitaire

page 28

2-Budget Assainissement

pages 29-30

PROPOSITIONS DE VOTES

.Propositions de vote

pages 31 & 32

BUDGET PRINCIPAL

1 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes d'investissement classées par chapitres budgétaires, tels qu'ils ont été votés par le Conseil municipal. Les écritures réelles sont distinctes des opérations d'ordre. Il est utile de rappeler qu'en recettes :

- le chapitre relatif au virement de la section de fonctionnement ne fait pas l'objet de réalisation, mais relève de la procédure d'affectation du résultat

- les prévisions relatives aux cessions d'immobilisations sont inscrites en investissement, mais leur réalisation se comptabilise sur d'autres comptes (investissement et fonctionnement).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	244 444,80	90 966,80	116 797,63	36 680,37
204	Subventions d'équipement versées	1 866 307,75	1 236 109,48	630 198,27	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 460 956,12	6 198 492,07	3 247 026,44	1 015 437,61
Total des dépenses d'équipement		12 571 708,67	7 525 568,35	3 994 022,34	1 052 117,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	3 200,03	0,00	6 799,97
16	Emprunts et dettes assimilées	2 379 000,00	2 374 011,47	0,00	4 988,53
27	Autres immobilisations financières	82 918,90	41 005,39	4 578,16	37 335,35
Total des dépenses financières		2 471 918,90	2 418 216,89	4 578,16	49 123,85
Total des dépenses réelles d'investissement		15 043 627,57	9 943 785,24	3 998 600,50	1 101 241,83
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	0,00	5 433,00		-5 433,00
041	Opérations patrimoniales (1)	90 000,00	15 413,64		74 586,36
Total des dépenses d'ordre d'investissement		90 000,00	20 846,64		69 153,36
TOTAL		15 133 627,57	9 964 631,88	3 998 600,50	1 170 395,19
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 468 527,92			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 269 890,25	1 693 592,04	1 700 946,86	-124 648,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 365 104,83	0,00	2 500 000,00	1 865 104,83
Total des recettes d'équipement		7 634 995,08	1 693 592,04	4 200 946,86	1 740 456,18
10	Dot fonds divers et réserves	770 000,00	923 593,67	0,00	-153 593,67
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	2 782 050,24	2 782 050,24	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	8 721,02	0,00	-6 721,02
27	Autres immobilisations financières	504 390,00	517 773,00	0,00	-13 383,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	580 000,00		188 884,00	
Total des recettes financières		4 638 440,24	4 232 137,93	188 884,00	217 418,31
Total des recettes réelles d'investissement		12 273 435,32	5 925 729,97	4 389 830,86	1 957 874,49
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 038 720,17			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 200 000,00	1 571 907,39		-371 907,39
041	Opérations patrimoniales (1)	90 000,00	15 413,64		74 586,36
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 328 720,17	1 587 321,03		1 741 399,14
TOTAL		15 602 155,49	7 513 051,00	4 389 830,86	3 699 273,63
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

A – Dépenses

A/1 – Analyse de l'exécution des crédits budgétaires

Les dépenses réelles

Le montant des crédits inscrits s'établit à 15,44 M€ ; le montant des mandats émis s'élève à 9,94 M€. Les restes à réaliser reportés sur 2020 ont été arrêtés à 4,00 M€.

✓ - Chapitre 16 – Remboursement du capital de la dette

Budget :	2 379 000 €
Réalisé :	2 374 011 €

Les dépenses 2019 ont concerné le remboursement annuel du capital de la dette pour un montant de 2,71 M€ (le détail des caractéristiques des annuités d'emprunts est présenté dans les annexes du document budgétaire). Le solde (3 K€) est constitué des cautions reversées aux locataires de locaux communaux suite à leur départ.

✓ - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels ...)

Budget :	244 445 €
Réalisé :	90 967 €
RAR :	116 798 €

Les frais d'études s'établissent à 28 K€. Ces dépenses ont concerné en 2019 des mesures d'arpentage et des relevés topographiques, ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune (réaménagement du parking du golf et des tennis de Chevy).

Le montant des acquisitions de logiciels s'élève à 51 K€ ; essentiellement des acquisitions pour la modernisation et la fiabilisation de l'exploitation des outils informatiques : licences Microsoft Sharepoint, site internet, logiciels de virtualisation, antivirus, vidéo-protection.

Le solde du chapitre est constitué des frais d'insertions des marchés publics d'investissement (12 K€).

Les restes à réaliser sont essentiellement composés d'achats de logiciels.

✓ - Chapitre 204 – Subventions d'équipement à verser

Budget :	1 866 308 €
Réalisé :	1 236 109 €
RAR :	630 198 €

Communauté PARIS-SACLAY (CPS) : la commune utilise deux types de crédits pour financer la quote-part qui lui incombe au titre des dépenses d'investissement de la voirie transférée à la CPS : une première part en utilisant le mécanisme de l'attribution de compensation (transfert d'une part d'épargne brute communale au profit de la CPS), et une seconde via le versement d'un fonds de concours inscrit au chapitre 204.

Depuis 2017, un montant de dépenses d'investissement de 2,5 M€/an est inscrit dans le budget de la CPS ; en moyenne car ce montant est modulable en plus ou en moins en fonction des projets selon les exercices. C'est ainsi qu'un montant prévisionnel de 3,33 M€ a été inscrit en 2019.

Le schéma de financement (théorique sur 2,5 M€) est détaillé en page suivante :

Schéma de financement en M€		2 500 000
Part Gif	Attribution de compensation	803 719
	Fonds de concours	786 181
Part CPS	Taux de 20%	500 000
FCTVA	Taux de 16,404%	410 100

A noter : la part, prise en charge par la CPS, de 20 % de l'enveloppe HT des projets, permet à la commune de réaliser le plus important programme de travaux de voirie de ces dernières années. Cette aide financière est d'autant plus précieuse que les travaux de voirie ne font plus l'objet de subvention dans les contrats proposés par les autres financeurs potentiels : Etat, Région, Département.

En 2019, la commune a réglé :

- la globalité du fonds de concours des dépenses de 2018 (titré en 2019 par la CPS) pour un montant de 817 K€ (pour le détail se reporter à l'analyse du CA 2018)

- un acompte de 40 % d'un montant de 419 K€ pour le programme de travaux 2019

Les travaux mandatés par la CPS en 2019 se sont élevés à un montant de 3,49 M€ :

- solde des travaux de réfection du Chemin de la Corniche et du Chemin de la Plaine : 267 K€
- réfection des VRD des rues de Madrid et Fernand Léger : 1 171 K€
- réhabilitation de la place et de la rue de Chevy et trottoirs (dont gendarmerie) : 584 K€
- travaux de voirie avenue de Bel Air (partie haute) : 296 K€
- travaux de voirie rue Vatonne : 143 K€
- réfection carrfour Paul Bert Marceau : 107 K€
- autres travaux de voirie (dont arrêts de bus, coussins berlinois ...) : 402 K€
- travaux de signalisation (peintures, panneaux, feux) : 197 K€
- modernisation de l'éclairage public : 177 K€
- plantations : 28 €
- mobilier urbain (barrières, corbeilles, potelets ...) : 37 K€
- véhicules et matériels (taille-haies, souffleurs, broyeurs, tronçonneuses ...) : 81 K€

Le reste à réaliser d'un montant de 630 K€ provient du décalage en 2020 du paiement du solde du fonds de concours « Voirie » à la CPS de l'exercice 2019.

✓ - Chapitres 21 (et 27) – Travaux et acquisitions d'immobilisations corporelles

Budget :	10 543 875 €
Réalisé :	6 239 497 €
RAR :	3 251 605 €

Les développements ci-dessous retracent les principales réalisations par domaine.

Education et Jeunesse : 0,91 M€

* travaux de bâtiment	432 K€
- dont rénovations intérieures avec remplacement des faux-plafonds, nouveaux éclairages et sols dans les classes et préaux, peinture : mater Belleville (19 K€), mater Neuveries (44 K€), mat et prim Courcelle (76 K€)	
- dont fin des travaux de ventilation à l'école de Courcelle intégrant le traitement des façades et le chauffage : 40 K€	
- dont audit énergétique des écoles mater Courcelle, Abbaye, Plaine et Belleville : 46 K€	
- dont rénovation de l'Espace Jeunes de la Vallée : 110 K€	
* travaux et jeux extérieurs dans les cours d'écoles (dont Sablons, Courcelle et Plaine)	135 K€
* matériel informatique (câblage, renouvellement des vidéoprojecteurs, école de Moulon)	107 K€
* renouvellement des équipements des cuisines 110 K€	
- dont aménagement de l'école de Moulon (79 K€)	

* mobilier, matériel et jeux des écoles, des accueils périscolaires, des centres de loisirs et des structures Jeunesse	125 K€
- dont mobilier et matériel de l'école de Moulon (90 K€)	

Culture : 0,93 M€

* Salle de la Terrasse : phase 2 du programme de réhabilitation comprenant les travaux d'étanchéité et d'isolation thermique, le chauffage, le ravalement et le changement des murs façades, ainsi que divers travaux d'amélioration de l'accueil	829 K€
* Réhabilitation des Bergeries du château de Belleville	46 K€
* Autres équip. culturels : cinéma « Le Central », mur entourant le château de Belleville	51 K€

Sport : 0,92 M€

* travaux de bâtiment dans les équipements sportifs	184 K€
* réhabilitation et extension des locaux de stockage et sociaux du golf	238 K€
* rénovation du terrain d'évolution de la Plaine et ajout de matériel de fitness	220 K€
* régénération des terrains sportifs et divers travaux extérieurs	184 K€
* équipements et matériels sportifs dont gymnase de Moulon (27 K€)	92 K€

Autre patrimoine bâti : 1,64 M€

* acquisition de 2 locaux commerciaux 25 rue Alphonse Pécard	340 K€
* acquisition du local 10 rue Croix Grignon (pharmacie)	340 K€
* réaménagement et extension du « Canapé »	174 K€
* aménagement du cabinet de pédiatrie de la Feuillarde	70 K€
* établissements d'accueils de la Petite Enfance	255 K€
* aménagement des halles du Centre de Chevry (+jets d'eau de la place)	95 K€
* salles paroissiales de la rue Amodru	66 K€

Eclairage public et équipements de voirie : 0,85 M€

* réaménagement de la Cour du Four	70 K€
* réaménagement du parking de la mairie (Allée du Parc)	153 K€
* création d'un muret et accotement Mare Chartrie	91 K€
* aménagements des escaliers chemins des Gravières et des Vignes	76 K€
* travaux anti-intrusion des espaces publics (Moulon, Base-ball)	47 K€
* plan Lumière communal	75 K€

Espaces verts et autres espaces (ou équipements) publics : 0,32 M€

* aménagement terrain de la Gourdillière	62 K€
* réaménagement d'aires de jeux (Jaumeron et château de Belleville)	82 K€
* autres aménagements d'espaces verts : plantations, panneaux d'information et pédagogiques, bois	49 K€
* réfection de chemins piétons résidence de l'Abbaye	48 K€
* matériel pour le service voirie-espaces verts	39 K€

Autres acquisitions : 0,68 M€

* équipements informatiques	262 K€
* dispositifs de vidéo-protection	265 K€
* mobilier et matériels nouvelle mairie annexe de Moulon	73 K€
* véhicules	44 K€

Les restes à réaliser sont élevés et s'établissent à 3,25 M€.

De façon exceptionnelle, près de 40 % concernent le quartier de Moulon suite à un report de la livraison des bâtiments : marchés relatifs aux travaux de second œuvre de la crèche de Moulon (935 K€) ; acquisition du cabinet médical de Moulon (594 K€).

Les 1,72 M€ restants sont classiques et concernent des prestations non encore facturées ou mandatées, ainsi que des marchés en cours dont l'exécution n'est pas totalement terminée, dont notamment : réhabilitation de la Salle de la Terrasse (318 K€), rénovation des Bergeries du château de Belleville (175 K€), projet de rénovation de l'école du Centre (200 K€), construction d'un local technique au golf de Chevry (70 K€), cabinet de pédiatrie de la Feuillarde (139 K€), matériel informatique et travaux de câblage (314 K€), divers travaux de voirie et espaces verts (280 K€).

Les dépenses d'ordre

Cf recettes et opérations d'ordre page 11.

Ligne 001 – Déficit d'investissement antérieur

Budget :	468 528 €
Réalisé :	468 528 €

Déficit comptable de n-1 couvert lors de l'affectation du résultat de fonctionnement

A/2 – Effort d'équipement communal

Le tableau ci-dessous récapitule sur les dernières années les montants affectés en section d'investissement aux dépenses d'équipement ainsi qu'au remboursement de la dette.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2019
Travaux et acquisitions d'immobilisations	4 177 893	4 180 078	6 330 464
Subventions versées	1 367 232	50 400	1 236 109
Remb annuel du capital de la dette (hors comptes 165 et 166)	2 660 567	2 539 890	2 371 122
Autres dépenses	214 734	10 449	6 090
Dépenses réelles d'investissement	8 420 426	6 780 816	9 943 785

Depuis 2015, la commune a adapté son niveau d'investissement pour faire face à la baisse des dotations versées par l'Etat. De plus, à partir de cette date, le transfert à la CPS des dépenses d'équipements de voirie et éclairage public a pour conséquence une diminution des crédits de la section d'investissement du budget communal.

Toutefois, l'effort d'équipement de la commune demeure conséquent. En 2019, la commune a continué à réhabiliter, moderniser et conforter ses bâtiments (école de Courcelle, Espace Jeunes de la Vallée, Salle de la Terrasse, Le Canapé), ses voiries (rues de Madrid et Fernand Léger, rue de Chevry, avenue de Bel Air) et ses équipements ou espaces extérieurs (terrain d'évolution de la Plaine, aménagement du terrain de la Gourdillerie).

La modernisation informatique se poursuit dans les écoles, avec un renouvellement important des TNI (tableaux numériques interactifs).

Le cabinet de pédiatrie de la Feuillarde aménagé courant 2019 a ouvert ses portes début 2020.

A compter de 2019, la commune a réceptionné de nouveaux équipements publics dans le quartier de Moulon : école et gymnase, mairie annexe qui héberge l'association « Sciences Accueil », et « coque » de la crèche. Les équipements ont été financés par l'établissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) en sa qualité d'aménageur de la ZAC de Moulon. L'EPAPS les rétrocède ensuite à la commune à titre gratuit une fois les réserves levées. Par contre, la commune doit les équiper en mobilier et divers matériels pour leur utilisation.

B – Financement de l'investissement**B/1 – Analyse de l'exécution des crédits budgétaires****Les recettes réelles**

Le montant des crédits inscrits s'établit à 12,27 M€. Le montant des titres de recette émis s'élève à 5,93 M€, le montant des restes à réaliser à 4,39 M€.

✓ - Chapitres 10 – Dotations et fonds divers

Budget :	770 000 €
Réalisé :	923 594 €

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat l'année suivant la réalisation des travaux), et la taxe d'aménagement perçue par la commune lors d'aménagements, de constructions de bâtiments ou d'agrandissements.

FCTVA :	599 593 €
Taxe d'aménagement (& TLE) :	324 000 €

✓ - Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget :	2 782 050 €
Réalisé :	2 782 050 €

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2018 ayant permis de financer le déficit d'exécution budgétaire (comprenant les restes à réaliser) de la section d'investissement.

✓ - Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues

Budget :	3 269 890 €
Réalisé :	1 693 592 €
RAR :	1 700 947 €

Les subventions perçues en 2019 ont été les suivantes :

Etat : 1 370 K€

- participation EPAPS pour les travaux de second œuvre de la crèche de Moulon	1 216 263 €
- dotation de soutien à l'investissements local 2018 (DSIL) : city-stade des Goussons	118 000 €
- DSIL 2018 : acompte rénovation thermique de l'école de Courcelle	35 400 €

Communauté Paris-Saclay : 258 K€

Dispositif de soutien à l'investissement communal :

* solde de 80 % conformément à la convention de fonds de concours approuvée au Conseil municipal de décembre 2017 (école de Courcelle, hall du gymnase des Goussons, drainage des terrains du golf, renouvellement des véhicules communaux)	257 772 €
---	-----------

Autres subventions et participations : 16 K€

* Département de l'Essonne (château Val Fleury et matériel Salle de la Terrasse)	3 950 €
* Remboursements de travaux sur réseau électrique à la charge de promoteurs (Franco-Suisse et GIFI)	47 994 €

* Remboursement de travaux à la charge de l'exploitant (Le Canapé) 14 213 €

Les restes à réaliser sont conséquents (1,70 M€). Ils sont principalement composés :

- des subventions accordées pour la rénovation thermique de la Salle de la Terrasse (Région IDF 385 K€, Département de l'Essonne 300 K€)
- du solde du premier programme de soutien à l'investissement communal mis en place par la CPS (305 K€)
- de la DSIL 2019 accordée par l'Etat (250 K€) et du solde de la DSIL 2018 (83 K€)
- de la subvention Etat et ARS d'un total de 330 K€ pour l'acquisition d'un cabinet médical dans le nouveau quartier de Moulon
- d'une subvention de la Région de 32 K€ pour le déploiement du dispositif de vidéo-protection.

✓ - Chapitre 16 – Emprunts contractés (et cautions reçues)

Budget :	4 367 105 €
Réalisé :	8 721 €
RAR :	2 500 000 €

Pas de nouvel emprunt contracté en 2019. Le montant comptabilisé en 2019 ne concerne que les cautions versées par les locataires pour les locaux communaux loués.

La commune s'est désendettée en 2019. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'établit à 15,11 M€, soit un niveau inférieur au compte administratif 2018 (17,49 M€). Comparé à la moyenne des communes de sa strate (1 018 € fin 2018), l'encours de dettes bancaire et assimilée calculé par habitant est moins important de façon significative à Gif (804 € fin 2018 ; 694 € fin 2019).

Pour information, l'emprunt restant à réaliser de 2,5 M€ a été contracté en février 2020.

✓ - Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Budget :	504 390 €
Réalisé :	517 773 €

L'article 276351 concerne le remboursement par la CPS^{1&2} des emprunts contractés antérieurement par Gif pour financer ses investissements en voirie et équipements annexes : 464 392 € perçus en 2019 (part capital de l'annuité).

¹.créance en capital à l'origine de 2,27 M€ remboursé sur une durée de 10 ans de manière dégressive; Conseil municipal de décembre 2014 ; capital restant dû fin 2019 : 0,66 M€

².créance en capital à l'origine de 1,49 M€ remboursé sur une durée de 10 ans de manière dégressive; Conseil municipal de septembre 2017 ; capital restant dû fin 2019 : 0,79 M€

L'article 2762 concerne le remboursement par les exploitants de DSP de la TVA payée par la ville pour des dépenses d'équipement : golf (52 407 €) et marchés forains (974 €).

✓ - Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations

Budget :	580 000 €
RAR :	188 884€

L'instruction budgétaire M14 impute les prévisions de cessions d'actif en recette d'investissement, mais lorsqu'elles se réalisent, les écritures sont enregistrées en recettes réelles de fonctionnement et en opérations d'ordre afin de solder la valeur comptable du bien et d'enregistrer la plus ou moins-value.

Les ventes projetées en 2019 se sont réalisées, toutefois, le produit de la cession du logement rue Alphonse Pécarrd (189 K€) a été enregistré en janvier 2020 et apparaît donc en reste à réaliser.

Les recettes et opérations d'ordre

Le solde des opérations d'ordre (recettes – dépenses) constitue l'autofinancement :

- virement de la section de fonctionnement (ligne 021), chapitre comportant des prévisions (2,04 M€) mais pas de réalisation
- solde des opérations d'ordre relatives aux transferts de la section de fonctionnement (ligne 040) d'un montant de 1,57 M€, comprenant les écritures d'amortissement pour 1,16 M€, et les écritures liées aux cessions d'actifs de 0,41 M€.

Les opérations patrimoniales (ligne 041) ont un impact budgétaire neutre.

B/2 – Calcul du besoin de financement de l'exercice 2019

Le financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement. Le besoin de financement s'élève à 2,52 M€ pour l'exercice 2019 ; il incorpore le résultat comptable qui s'établit à -2,92 M€ auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser +0,40 M€. Cette somme pourra être couverte par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 3,39 M€ (voir page 25).

CA 2019 Investissement	Prévu	Réalisé	Ecart	Restes à réaliser	Résultat budgétaire
Dépenses	15 133 627,57	9 964 631,88	-5 168 995,69	3 998 600,50	
Déficit 2018	468 527,92	468 527,92	0,00		
Recettes	15 602 155,49	7 513 051,00	-8 089 104,49	4 389 830,86	
Soldes	0,00	-2 920 108,80	-2 920 108,80	391 230,36	-2 528 878,44

B/3 – Composition du financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous compare les dépenses d'équipement aux moyens de financement, classés par grands types, composés de l'épargne nette, des fonds et subventions d'investissement reçus, des produits de cession du patrimoine communal, et des emprunts.

FINANCEMENT DEPENSES EQUIPEMENT	2017	2018	2019
<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>5 545 125</i>	<i>4 230 478</i>	<i>7 566 574</i>
Financement	7 338 482	7 379 512	5 215 726
Epargne nette	1 042 862 19%	1 350 508 32%	1 669 346 22%
Dotations & subventions participations et divers	5 075 714 92%	1 879 004 44%	3 143 680 42%
Produit des cessions	19 906 0%	4 150 000 98%	402 700 5%
Emprunts (et avances)	1 200 000 22%	0 0%	0 0%
Variation annuelle du fonds de roulement	1 578 624	3 138 585	-2 356 938

(les pourcentages représentent la part de chacune des composantes par rapport aux dépenses d'équipement)

Le mouvement de baisse de l'épargne nette (disponible après avoir financé le remboursement du capital de la dette) dû aux ponctions importantes prélevées sur la DGF versée par l'Etat avait pris fin en 2016. L'épargne nette a progressé depuis de 300 K€/an de 2017 à 2019. Il est important de rappeler que ce ratio est impacté par le transfert à la CPS d'une partie de l'épargne communale pour le financement de la compétence voirie.

L'épargne disponible pour investir représente une part satisfaisante de financement. Sur la période de 2017 à 2019, cette part atteint 23 % du financement des dépenses d'équipement (22 % en 2019).

Le poste des subventions demeure le moyen de financement le plus important sur la période 2017-2019 : moyenne de 58 % (42 % en 2019) : subventions de l'Etat pour remplacer la disparition de l'aide aux maires bâtisseurs, dispositifs de soutien à l'investissement du Département de l'Essonne et de la Communauté Paris Saclay, contrats de partenariat avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne à compter de 2019, participation financière de l'EPAPS pour la crèche de Moulon.

Par ailleurs, la commune a pu compter sur un produit de cessions immobilières d'un montant exceptionnel de plus de 4 M€ en 2018. Chiffre plus restreint en 2019.

Le niveau des subventions d'investissement reçues ainsi que la cession d'une partie du parking du golf ont permis de ne pas recourir à un nouvel emprunt en 2018 et 2019.

Sur la période 2017-2019, la part des emprunts se limite ainsi à 7 % du financement des dépenses d'équipement.

2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement classées par chapitres budgétaires, tels qu'ils ont été votés par le Conseil municipal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 913 880,00	5 941 084,52	719 700,81	0,00	253 094,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 489 000,00	15 210 559,90	0,00	0,00	278 440,10
014	Atténuations de produits	1 157 185,00	1 154 537,42	0,00	0,00	2 647,58
65	Autres charges de gestion courante	1 875 785,00	1 846 823,32	17 256,80	0,00	11 704,88
Total des dépenses de gestion courante		25 435 850,00	24 153 005,16	736 957,61	0,00	545 887,23
66	Charges financières	384 000,00	299 349,11	35 362,42	0,00	49 288,47
67	Charges exceptionnelles	68 850,00	63 842,45	0,00	0,00	5 007,55
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 888 700,00	24 516 196,72	772 320,03	0,00	600 183,25
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 038 720,17				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 200 000,00	1 571 907,39			-371 907,39
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 238 720,17	1 571 907,39			1 666 812,78
TOTAL		29 127 420,17	26 088 104,11	772 320,03	0,00	2 266 996,03
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	225 000,00	257 919,31	0,00	0,00	-32 919,31
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 000 330,00	4 701 909,00	347 523,02	0,00	-49 102,02
73	Impôts et taxes	17 797 415,00	18 175 220,81	0,00	0,00	-377 805,81
74	Dotations et participations	4 452 065,00	4 441 521,98	3 146,53	0,00	7 396,49
75	Autres produits de gestion courante	1 015 940,00	1 132 180,63	0,00	0,00	-116 240,63
Total des recettes de gestion courante		28 490 750,00	28 708 751,73	350 669,55	0,00	-568 671,28
76	Produits financiers	86 340,00	86 347,12	0,00	0,00	-7,12
77	Produits exceptionnels	41 300,00	585 915,70	0,00	0,00	-544 615,70
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 618 390,00	29 381 014,55	350 669,55	0,00	-1 113 294,10
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	5 433,00			-5 433,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	5 433,00			-5 433,00
TOTAL		28 618 390,00	29 386 447,55	350 669,55	0,00	-1 118 727,10
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 509 030,17				

A – Dépenses

A/1 – Analyse de l'exécution des crédits budgétaires

Les dépenses réelles

Le montant des crédits inscrits s'établit à 25,89 M€. Le montant des mandats émis, rattachements inclus, s'élève à 25,29 M€.

✓ - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget :	6 913 880 €
Réalisé :	6 660 785 €
Taux de réalisation :	96%

Les charges à caractère général correspondent aux budgets de fonctionnement des services, aux achats de fournitures et de prestations de services, à l'entretien du patrimoine bâti, des espaces publics, ainsi qu'à l'énergie et aux fluides. Taux de consommation des crédits identique à 2018.

De 2018 à 2019, les charges à caractère général enregistrent une hausse de 554 K€, soit +9 %. Chiffre qui doit être corrigé des factures d'entretien de l'éclairage public restant communal non transmis par le prestataire en 2018 et non rattaché pour un montant de 55 K€. Après régularisation l'écart se calcule comme suit : 6 605 785 – 6 162 213 = 443 572 K€, soit une hausse réelle de +7 %.

L'écart provient essentiellement des dépenses d'achats de prestations de services. Celles-ci ont majoritairement concerné l'animation de la cité : soirée consacrée aux bénévoles du monde associatif (ponctuel), projection d'une animation « Son et Lumière » sur une façade du château de Belleville pour la fête du 14 juillet (ponctuel), organisation de « Gif au soleil » en juillet dans le parc de la Mairie, mise en place d'une patinoire en décembre avant les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, mais aussi des équipements en informatique et en divers matériels (cuisines par exemple) pèse aussi fortement sur la progression des dépenses.

Le tableau ci-dessous représente les principaux écarts par nature.

N°	LIBELLES	CA	CA	CA	Ecart 2019-2018	
		2017	2018	2019	€	%
60	Achat de fournitures (hors 6042)	2 674 482	2 593 650	2 664 839	71 188	2,7%
60611	Eau - assainissement	134 933	159 831	151 276	-8 555	-5,4%
60612	Energie : électricité et gaz	683 740	591 475	669 240	77 766	13,1%
60621	Combustibles	68 052	111 552	113 062	1 510	1,4%
60622	Carburant	69 449	43 366	40 540	-2 825	-6,5%
60623	Alimentation	1 092 579	1 067 017	1 094 434	27 416	2,6%
60...	Autres fournitures	625 730	620 409	596 287	-24 123	-3,9%
61 et 62 & 6042	Achats de prestations de service	3 130 844	3 333 259	3 830 429	497 170	14,9%
6042	Achats de prestations de service	532 484	504 766	392 359	-112 407	-22,3%
611	Contrats de prestations	119 546	49 126	44 511	-4 615	-9,4%
6135	Locations mobilières	157 185	141 082	274 851	133 769	94,8%
61521 & 23 & 24	Entretien des espaces verts, bois et voirie	366 136	583 717	655 848	72 132	12,4%
61522 6155 & 56	Entretien des bâtim. et équipem.	594 612	553 845	656 860	103 015	18,6%
6262	Frais de télécom° et abonnement fibre	177 283	136 436	142 151	5 714	4,2%
6232	Fêtes et cérémonies	25 913	160 782	355 360	194 578	121,0%
6247	Transports collectifs	84 367	119 461	199 615	80 154	67,1%
61 ... & 62	Autres achats de services et de prestations de services et études	1 073 317	1 084 044	1 108 874	24 831	2,3%
63	Impôts et taxes	180 855	180 303	165 518	-14 785	-8,2%
	Total	5 986 180	6 107 213	6 660 785	553 573	9,1%

Le montant des achats de fournitures a sensiblement augmenté en 2019 : +71 K€. Les deux principaux postes de dépenses progressent : la consommation d'énergie (électricité et gaz) et l'alimentation (écoles, crèches).

Le poste de la gestion des fluides (énergie, eau, combustibles) subit des soubresauts inhérents à : rigueur de l'hiver et grosses chaleurs de l'été (climatisation) ; fluctuation dans l'exercice des dates de livraison du fuel ; détection des fuites sur le réseau d'eau potable (à noter qu'une attention toute particulière est menée concernant la détection et la réparation des fuites d'eau) ; augmentation du patrimoine (premières factures liées à l'école de Moulon pour 10 K€).

Pour mémoire, la baisse du budget des carburants est due au transfert à la CPS des véhicules Voirie à compter de 2018. Il ne s'agit pas d'une économie, le coût étant impacté sur l'attribution de compensation versée par la commune.

En ce qui concerne l'achat de denrées alimentaires, les prix du prestataire de la restauration collective des écoles de Gif, des crèches et du portage des repas ont augmenté de +1,2 %.

Le montant des achats de prestations de service croît de façon significative en 2019 : +497 K€.

ligne 6042 : budget d'achat de prestations pour les activités culturelles, éducatives, sportives, d'animation, de séjours scolaires et pendant les vacances. Ecart de -112 K€.

En 2019, des animations pilotées par le service Événementiel comme « Gif en Fête », le 14 Juillet, la cérémonie des vœux du maire, la soirée du personnel communal, ont été basculées sur la ligne 6232 « Fêtes et cérémonies ». Transfert neutre budgétairement de -85 K€.

lignes 61521, 61523 et 61524 : le budget de l'entretien des espaces publics et des réseaux non transférés à la CPS, progresse moins qu'auparavant. En effet, c'est sur cette ligne que s'effectue la correction des 55 K€ liés à l'entretien de l'éclairage public qui constituait une charge de 2018 et non de 2019. Après correction, l'écart se réduit à +17 K€.

En 2019, un effort important a été réalisé sur la mise à niveau et la sécurisation des aires de jeux, le curage de fossés et de la rivière Mérançaise, ainsi que l'installation de dispositifs anti chenilles processionnaires.

A noter : l'entretien des forêts communales pèse désormais essentiellement sur la section de fonctionnement au regard des dépenses réalisées par l'ONF (89 K€ en 2019, 70 K€ en 2018).

lignes 61522, 6155 et 6156 : il s'agit de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, de l'informatique et des autres équipements techniques (matériel, véhicules). Ecart de +103 K€.

- matériel roulant +20 K€
- le solde, soit 83 K€ concerne l'entretien du patrimoine bâti et de ses composants. En 2019, l'accent a été mis sur les économies d'énergie avec une assistance à maîtrise d'ouvrage Performance énergétique, une campagne de mise à niveau des arrivées d'eau dans les bâtiments (30 K€), ainsi que divers travaux de peinture.

ligne 6135 : locations de biens matériels lors de manifestations ou d'activités de toute nature. Ecart de +134 K€.

- location des chapiteaux lors du forum des associations : +20 K€
- location de la patinoire (+groupe électrogène, et support de la patinoire) : +75 K€
- Gif au Soleil : +15 K€
- + locations de jeux, structures gonflables : centres de loisirs Petit Pont et Feuillarde, Conseil des Jeunes et Color run.

ligne 6232 : budget des fêtes et cérémonies. Ecart de +194 K€.

- transfert du budget Événementiel (neutre budgétairement) : +85 K€
- soirée Bénévolat : +42 K€
- illuminations de fin d'année : +40 K€ si facturation au maximum du nouveau marché de pose des illuminations de Noël.

La hausse de la ligne transports scolaires provient de la reprise de la compétence par la commune à compter de la rentrée 2018 (est neutre budgétairement : subvention à due concurrence reçue d'IDF Mobilité), mais avec une année pleine en 2019.

L'ensemble des autres comptes évolue peu avec pour certains, une baisse (études, honoraires et frais de contentieux, frais de déménagement de biens avant et après travaux) et pour d'autres, une hausse (frais de gardiennage [piscine, Gif au soleil, Wriche House], frais de nettoyage des locaux, frais de formation ...).

✓ - Chapitre 012 – Charges de personnel

Budget : 15 489 000 €
 Réalisé : 15 210 560 €
 Taux de réalisation : 98%

Les charges de personnel sont restées quasi stables, passant de 15,18 M€ en 2018, à 15,21 M€ en 2019, soit un écart de +0,20 %

N°	Libellé	CA			Evolution	
		2017	2018	2019	€	%
633	Impôts taxes et versements assimilés	357 143	358 778	359 501	723	0,2%
6411	Rémunération personnel titulaire	7 625 017	7 812 249	7 831 549	19 300	0,2%
6413 ...	Rémunération personnel non titulaire	3 112 748	3 018 916	3 030 747	11 831	0,4%
645	Cotisations URSSAF, retraites ...	4 042 349	3 955 022	3 948 876	-6 146	-0,2%
647 ...	Autres charges	32 204	31 439	39 886	8 447	26,9%
		15 169 461	15 176 404	15 210 560	34 156	0,2%

➤ Les effectifs sont restés stables en 2019. Les créations de postes ont concerné les équipements du nouveau quartier de Moulon (activités périscolaires et restauration scolaire de l'école, postes d'accueil pour la mairie annexe), avec un impact budgétaire faible du fait des dates de livraisons des équipements, et de la volonté de la commune de recruter au fur et à mesure des besoins.

A noter : le dispositif des TAP (réforme des Temps d'Activités Périscolaires) a pris fin en juin 2018. Le gain en charges de personnel en 2019 atteint 60 K€.

Il n'y pas eu de disposition notoire à appliquer liée au statut de la fonction publique en 2019.

➤ Afin de stabiliser la masse salariale, il est demandé aux services, à la suite de départs à la retraite ou de mutations d'agents municipaux, d'optimiser dans la mesure du possible leur organisation tout en maintenant la qualité du service rendu à la population.

✓ - Chapitre 65 – Autres charges de gestion

Budget : 1 875 785 €
 Réalisé : 1 864 080 €
 Taux de réalisation : 99 %

Le chapitre 65 est en grande partie constitué des subventions versées aux associations et à divers organismes. On y retrouve aussi les indemnités versées aux élus.

Le chapitre des autres charges de gestion courante progresse, et passe de 1,75 M€ en 2018 à 1,86 M€ en 2019. Cet écart provient essentiellement de la participation communale versée à la CPS au titre des navettes gratuites inter-quartiers mises en place à compter du printemps 2019, pour un montant de 87 K€.

Le niveau des subventions accordées aux associations pour leurs activités d'intérêt général a été maintenu. La commune a apporté une aide accrue au festival littéraire « VO VF », sa subvention passant de 11 K€ à 22 K€ en sus de la mise à disposition de locaux. Le détail des subventions est reporté dans les annexes du compte administratif.

	LIBELLES	CA	CA	CA	Ecart 2019-2018	
		2017	2018	2019	€	%
653	Indemnités-cotisations-formation élus	261 255	264 884	264 892	8	0,0%
655 à	Participations et	1 427 964	1 458 791	1 565 019	106 228	7,3%
6574	subventions					
645, 658 ...	Autres charges (dont non-valeurs)	12 254	27 332	34 169	6 837	25,0%
	Total	1 701 472	1 751 007	1 864 080	113 073	6%

✓ - Chapitre 014 – Atténuations de produits

Budget : 1 157 185 €
Réalisé : 1 154 537 €
Taux de réalisation : 100 %

Ce chapitre regroupe les prélèvements sur recettes opérées par les services de l'Etat afin de financer des politiques particulières (insuffisance de logements sociaux, financement des transports en commun en Ile-de-France), ou la péréquation « horizontale » entre collectivités comme c'est le cas du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). On y retrouve aussi, depuis 2016, l'AC négative versée à la Communauté Paris-Saclay, et à compter de 2018, le reversement des taxes de séjour additionnelles.

▪ Attribution de compensation. Depuis la prise en compte des montants importants liés au transfert de compétence de la voirie, l'AC est désormais comptabilisée en dépense.

Le montant versé à la CPS (660 281 €) a été le même en 2019 qu'en 2018. Les décisions de la CLETC (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui ont eu lieu en 2019 auront un impact en 2020.

▪ Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2012, dont les prélèvements évoluent de façon progressive avec un plafond atteint en 2017. Le FPIC a pour objet d'organiser une nouvelle péréquation horizontale entre collectivités. En fonction de leur potentiel financier, les intercommunalités et les communes sont contributrices ou bénéficiaires du fonds.

Le FPIC est calculé au niveau du territoire intercommunal, puis la contribution est partagée entre la Communauté Paris-Saclay et ses communes membres. La fusion intervenue pour créer la CPS a fait progresser mécaniquement le montant du FPIC. La CPS a donc décidé de compenser aux communes le surplus lié à cette fusion (pacte fiscal et financier).

En 2019, la part de Gif, qui s'élevait initialement à 533 396 €, a été réduite à 453 278 € après prise en charge par la CPS du surplus lié à la fusion (pour rappel la prise en charge est dégressive : 100% en 2017, 80% en 2018, 60% en 2019, 40% en 2020, dernière année de 20% en 2021).

▪ Pénalité « SRU » (Solidarité et Renouvellement Urbain)

Ce prélèvement est calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants par rapport à un plancher appliqué au nombre de résidences principales que compte la commune. Le taux de 25 % de logements sociaux qui permet d'être exonéré de prélèvement est désormais non seulement atteint mais dépassé avec la livraison des logements sociaux de Moulon. La commune de Gif n'est plus contributrice en 2019. Gain par rapport à 2018 de 83 K€

▪ Participation au financement des transports urbains

Nouveau prélèvement opéré sur les rentrées fiscales d'une commune afin de financer les infrastructures en transport en commun et l'amélioration de la circulation routière. Prélèvement au profit du syndicat des transports d'Ile-de-France et de la Région Ile-de-France. Montant prélevé en 2019 : 24 578 €. Risque de progression pour les années à venir.

▪ Reversements des taxes de séjour additionnelles

La commune collecte depuis le 1^{er} janvier 2018 la taxe de séjour départementale additionnelle de 10 % (conseil municipal du 14 novembre 2017), et à compter de 2019, la taxe régionale additionnelle de 15 %, décidée en loi de finances et destinée à la Société du Grand Paris.

Montant reversé de 16 400 €.

✓ - **Chapitre 66 – Charges financières**

Budget :	384 000 €
Réalisé :	334 711 €
Taux de réalisation :	87 %

▪ Le niveau des charges financières a continué à fortement baisser en passant de 407 K€ en 2018 à 335 K€ en 2019 :

- diminution de l'encours
- niveau historiquement bas des taux

▪ Le taux d'intérêt moyen de la dette de la commune s'établit à 1,96% en 2019.

✓ - **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Budget :	68 850 €
Réalisé :	63 842 €
Taux de réalisation :	93 %

A noter en 2019 :

- protocole d'accord transactionnel concernant la destruction d'une œuvre d'art dans la cour de l'école de l'Abbaye sans l'accord de l'artiste : 16 500 € (conseil municipal du 11 juin 2019)
- indemnité transactionnelle suite au licenciement d'un agent : 20 000 € (conseil municipal du 19 décembre 2019)

Les dépenses d'ordre

Par opposition aux dépenses réelles, les dépenses d'ordre n'impliquent pas de décaissement. Elles permettent de constituer l'autofinancement.

L'analyse des écarts n'appelle pas de commentaires particuliers. A noter que la ligne 023 « virement à la section d'investissement » n'est inscrite qu'en prévision et n'est pas réalisée, conformément à l'instruction comptable M14.

A/2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
Frais de personnel	15 169 461 2,27%	15 176 404 0,05%	15 210 560 0,23%
Fournitures et services	5 986 180 -1,07%	6 107 213 2,02%	6 660 785 9,06%
Subventions et autres charges	1 701 472 2,06%	1 757 671 3,30%	1 880 481 6,99%
Attribution de compensation versée à la CPS	630 621	660 281	660 281
Dépenses de gestion	23 487 734 2,47%	23 701 569 0,91%	24 412 107 3,00%
Intérêts	631 910 -3,71%	407 145 -35,57%	334 712 -17,79%
Charges exceptionnelles	25 975 66,56%	22 367 -13,89%	63 842 185,43%
Sous-total dépenses hors pré- lèvements	24 145 620 2,34%	24 131 081 -0,06%	24 810 661 2,82%
Prélèvements (FPIC, IDF Mob, SRU)	439 408 -4,66%	517 395 17,75%	477 856 -7,64%
Dépenses réelles de fonctionnement	24 585 027 2,20%	24 648 476 0,26%	25 288 517 2,60%

(les pourcentages représentent l'évolution d'un poste de dépense d'un exercice sur l'autre)

Face à la raréfaction des ressources, amplifiée à compter de 2014 par la baisse brutale de la principale dotation versée par l'Etat (DGF), la maîtrise des dépenses de fonctionnement est devenue un enjeu majeur pour les collectivités.

En 2019, l'inflation est restée à un niveau modéré (1,1 %), et les taux d'intérêt ont conservé des niveaux historiquement bas.

Au niveau local, la commune de Gif exerce une action volontariste pour contrôler au mieux ses dépenses tout en maintenant des services de qualité à l'usager et le soutien aux associations.

Une progression des dépenses est constatée en 2019, mais elle reste ciblée sur des services nouveaux (navettes gratuites ; Rezo Pouce), de nouvelles animations (patinoire en décembre, Gif au soleil en juillet, Color Run), une manifestation exceptionnelle au profit des bénévoles s'impliquant dans les associations giffoises.

Les charges de personnel qui représentent plus de 60 % de l'ensemble demeurent stables.

Les charges financières continuent à baisser suivant en cela la courbe de l'endettement.

La fin de l'application de la pénalité SRU pour insuffisance de logements sociaux a permis de réduire le poids des prélèvements.

B – Recettes et fiscalité directe**B/1 – Analyse du niveau de réalisation des recettes****Les recettes réelles**

Le montant des recettes réelles s'établit à 29,73 M€, soit à un niveau supérieur au montant prévu au budget de 28,62 M€.

✓ - Chapitre 70 – Recettes d'exploitation et du domaine.

Budget : 5 000 330 €
 Réalisé : 5 049 432 €
 Taux de réalisation : 101 %

Les recettes d'exploitation sont constituées des droits et redevances versées par les usagers des services proposés par la collectivité : restauration scolaire et accueils périscolaires, centres de loisirs et séjours Jeunesse, crèches, activités culturelles et sportives. Depuis 2016, les remboursements effectués par la CPS au titre de la mise à disposition des services espaces verts et voirie pour l'entretien de la voirie communautaire sont imputés sur ce compte. En 2018, les redevances de stationnement ont été déplacées du compte des impôts et taxes.

▪ Poste de recettes stable : niveau égal à celui de 2018.

70	Produits des services	CA	CA	CA	Ecart 2019-2018	
		2017	2018	2019	€	%
7062	Culture	128 069	105 626	130 992	25 366	24,0%
70631	Sport	180 792	170 050	150 555	-19 494	-11,5%
70632-7067	Enfance et Jeunesse	2 378 890	2 388 500	2 419 060	30 560	1,3%
7066	Etablissements petite enfance	852 459	804 670	808 908	4 237	0,5%
7066	Social et quotient famial du CCAS	606 202	619 911	618 761	-1 150	-0,2%
70846 & 76	Remboursements par la CPS	537 814	529 363	482 375	-46 988	-8,9%
70846 & 77	Autres remboursements (SGP)	2 052	26 246	35 213	8 967	34,2%
70383 & 384	Stationnement	0	103 138	106 684	3 546	3,4%
70323	Cimetières	51 360	58 715	34 335	-24 380	-41,5%
70..	Patrimoine	259 303	236 834	262 549	25 715	10,9%
	Total	4 996 941	5 043 053	5 049 432	6 379	0,1%

Le niveau de facturation des prestations adressées aux familles a légèrement progressé dans le secteur scolaire et jeunesse.

Les redevances « Sport » baissent structurellement au vu de la baisse des recettes de location liées au complexe sportif de Moulon (134 K€ en 2018 ; 115 K€ en 2019).

La fluctuation des recettes « Culture » est liée aux travaux réalisés à la Salle de la Terrasse.

La ligne des remboursements effectués par la CPS diminue de façon automatique du fait de l'intégration dans l'attribution de compensation des dépenses liées au transfert des équipements et véhicules de la voirie.

La ligne « Autres remboursements » comprend à compter de 2018 le montant remboursé par la Société du Grand Paris, suite au départ volontaire sous forme de mise à disposition d'un agent au sein de cet établissement.

Stationnement (pour mémoire) : la loi MAPTAM a prévu la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce changement a induit un transfert comptable de la recette du chapitre fiscalité au chapitre recettes d'exploitation et du domaine.

Depuis lors, l'usager a le choix de s'acquitter de sa redevance de stationnement payant soit immédiatement à l'horodateur ou via un autre moyen mis à sa disposition (solution de paiement par internet Pay By Phone développée à Gif depuis 3 ans), soit plus tard sous la forme d'un forfait de post-stationnement (fixé à 35 € sur les parkings des gares du Centre et de Courcelle, tarif réduit à 10 € en cas de paiement dans les 5 jours).

Les recettes dépassent 100 K€ depuis 2018 pour 83 K€ en 2017.

✓ - Chapitre 73 – Impôts et taxes.

Budget : 17 797 415 €
 Réalisé : 18 175 221 €
 Taux de réalisation : 102 %

Les recettes fiscales constituent le principal poste des recettes de fonctionnement. Elles comprennent :

- le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières)
- la dotation de solidarité versée par la Communauté Paris-Saclay
- un reversement de fiscalité effectué par l'Etat en compensation de la perte de taxe professionnelle : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)
- des taxes indirectes (représentées essentiellement par la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation, ainsi que désormais par la taxe de séjour instaurée à compter du 1^{er} janvier 2017).

▪ Chapitre en forte augmentation (+4,7%) grâce à l'évolution du produit des taxes directes locales à taux constants, et à celui de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui a atteint un niveau record en 2019.

73	Impôts et taxes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	
					€	%
731	Contributions directes	14 692 870	14 968 029	15 363 471	395 442	2,6%
73212	Dotation de solidarité (CAPS)	503	58 002	138 055	80 053	138,0%
73221	FNGIR (Etat)	554 495	553 900	554 324	424	0,1%
7351	Taxe sur la consommation d'électricité	522 220	516 320	495 864	-20 457	-4,0%
7362	Taxe de séjour	32 193	73 301	82 003	8 703	11,9%
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	1 314 732	1 151 825	1 474 429	322 604	28,0%
7337	Droits de stationnement	82 948	0	0	0	#DIV/0!
73..	Autres taxes	47 588	40 336	67 075	26 739	66,3%
	Total	17 247 550	17 361 713	18 175 221	813 508	4,7%

Fiscalité directe (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties)

Les taux sont restés inchangés depuis 2009 ; c'est donc uniquement l'évolution des bases d'imposition qui est à l'origine de la croissance des recettes fiscales.

La progression des recettes fiscales directes est importante en 2019 car elle atteint +2,6 %. L'évolution comprend trois parts : progression des bases fiscales nouvelles suite à nouvelles constructions ou adjonctions 0,1 % ; revalorisation forfaitaire des bases 2,2 % ; recettes complémentaires sur exercices antérieurs 0,3 %.

CPS (versement d'une dotation de solidarité communautaire)

La CPS a mis en place à compter de 2016 un pacte financier et fiscal instituant des reversements fiscaux aux communes contribuant au dynamisme économique et à la production de logements sur le territoire. La commune a perçu à ce titre en 2019 :

- dynamisme économique : 26 K€
- production de logements sur le territoire : 42 K€

Un reversement fiscal exceptionnel a été abondé en 2018 (sur la base de 2,5 € par habitant) et 2019 (sur la base de 3,2 € par habitant). La commune a perçu à ce titre 70 K€ en 2019.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations à titre onéreux est perçue au profit des communes de plus de 5 000 habitants. Cette taxe, dont la perception est confiée aux notaires et est redistribuée par le service des impôts, est fixée à 1,20 %.

Le produit des droits de mutation a atteint un niveau exceptionnel en 2019 avec un montant de 1,47 M€, bien au-dessus du dernier seuil maximum atteint en 2011 : 1,38 M€.

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instituée à compter du 1^{er} janvier 2017 : Conseil municipal du 27 septembre 2016. Un barème de taux s'applique en fonction du classement (étoiles) des établissements. La taxe s'applique aux 4 hôtels et résidences hôtelières de la commune et aux maisons d'hôtes déclarées. Sa perception est trimestrielle.

Deux taxes additionnelles ont été ajoutées : +10 % au profit du Département de l'Essonne à compter de 2018, et +15 % au profit de la Société du Grand Paris (SGP) à compter de 2019. Cette dernière surtaxe explique d'ailleurs l'évolution du produit en 2019.

La taxe de séjour revenant à Gif s'établit à 66 K€, celle du Département à 7 K€ et celle de la SGP à 10 K€.

✓ - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.

Budget : 4 452 065 €
 Réalisé : 4 444 669 €
 Taux de réalisation : 100 %

Illustration de la baisse historique et drastique du poste des dotations versées par l'Etat, le chapitre des dotations et subventions reçues rétrograde en troisième position des recettes de fonctionnement. Ce compte se divise en deux parties : la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les allocations compensatrices versées par l'Etat, ainsi que les participations versées par des partenaires financiers à titre de complément de prestations de services publics : la CAF (centre de loisirs et périscolaire, petite enfance).

▪ Chapitre en baisse de -6%.

74	Dotations et subventions	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	
					€	%
741	DGF	1 763 590	1 695 551	1 613 146	-82 405	-4,9%
(744 à 74718)	Autres dotat° et compensat° Etat	627 272	620 280	555 701	-64 579	-10,4%
(7482 à 7484)						
7473	Département	33 354	37 301	25 839	-11 463	-30,7%
7474 à 7478	Autres organismes	189 240	249 539	316 730	67 192	26,9%
7488	Contrat enfance jeunesse	641 072	645 054	575 643	-69 412	-10,8%
7488	CAF hors CEJ	1 348 469	1 481 700	1 357 610	-124 090	-8,4%
	Total	4 602 997	4 729 425	4 444 669	-284 756	-6,0%

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La ligne relative aux versements de la DGF accuse une nouvelle baisse de -5 % en 2019 (bien moindre que les années antérieures (2013-2017), car il n'y a plus de contribution des communes au redressement des finances publiques).

Le montant de -82 K€ se décompose comme suit : écrêtement appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen (-65 K€), recensement de la population (-17 K€).

En 2013, la DGF de Gif s'élevait à 3,77 M€. En 2019, son montant est limité à 1,61 M€ : elle a donc été amputée de plus de la moitié de sa valeur sur une courte période.

CAF

Le mécanisme de PSU fixe un tarif applicable aux journées d'accueil des crèches, la CAF compensant l'écart entre ce tarif et la participation des familles qui fluctue en fonction de leurs revenus. Le nouveau système de facturation imposé par la CAF (inscription des accueils des familles à la carte et entrée et sortie détaillées à la demi-heure) engendre une baisse mécanique du niveau de la fréquentation des établissements, et donc des recettes.

La fin des TAP en 2018 a contribué à la diminution de l'aide de la CAF de 100 K€ en 2019 par rapport à 2018 au titre des accueils périscolaires et de centres de loisirs.

Autres subventions reçues

Ligne « Autres dotations de l'Etat » : perte de la subvention attribuée par l'Etat pour les TAP (61 K€ en 2018).

Ligne « Autres organismes » : versement en année pleine de la subvention de compensation d'Ile-de-France Mobilité (transfert de la compétence des transports scolaires –lignes régulières-) qui passe de 59 K€ en 2018 à 128 K€ en 2019.

✓ - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

Budget : 1 015 940 €
 Réalisé : 1 132 181 €
 Taux de réalisation : 111 %

On retrouve à ce chapitre le produit des locations, les redevances des services délégués ou affermés et divers remboursements ou dédommagements des budgets annexes et assurances.

Les loyers et les redevances d'affermage progressent de manière sensible grâce notamment aux commerces et aux cabinets médicaux (Neuveries).

La ligne des versements des budgets annexes comprend la régie publicitaire (55 K€) et le budget assainissement (150 K€ au lieu de 100 K€/an ces dernières années).

La ligne « Autres produits » reste dépendante de divers aléas de gestion courante (remboursements de divers tiers, fournisseurs ou administrations suite à des problèmes de facturation, des fuites d'eau, assurances, etc.).

75	Autres produits	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	
					€	%
752	Revenus immeubles	672 947	688 767	743 986	55 219	8,0%
757	Redevances affermage	123 166	124 784	126 959	2 175	1,7%
758	Budgets annexes	156 293	160 747	205 281	44 535	27,7%
75..	Autres recettes (divers remboursements)	63 101	51 723	55 954	4 231	8%
	Total	1 015 506	1 026 021	1 132 181	106 160	10,3%

✓ - Chapitre 76 – Produits financiers.

Budget : 86 340 €
 Réalisé : 86 347 €
 Taux de réalisation : 100 %

Remboursement par la CPS^{1&2} des intérêts des emprunts contractés antérieurement par Gif pour financer ses investissements en voirie et équipements annexes (voir commentaires page 10). Recette qui diminue à chaque nouvel exercice. Terme en 2026.

✓ - **Chapitre 013 – Remboursements sur charges de personnel.**

Budget :	225 000 €
Réalisé :	257 919 €
Taux de réalisation :	114 %

Ce chapitre est crédité des remboursements sur rémunérations et charges sociales effectués par les organismes sociaux : remboursements effectués par la CPAM d'Evry, les organismes d'assurances (Gras-Savoie et CPM Prévoyance), la CDC pour les agents bénéficiaires du congé de fin d'activité. Le résultat est par nature fluctuant.

✓ - **Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles.**

Budget :	41 300 €
Réalisé :	585 916 €

Les recettes exceptionnelles concernent les cessions de patrimoine une fois réalisées, ainsi que des remboursements (ou autres opérations) jugés comme tels.

Singularité : les produits de la vente sont prévus au budget en investissement (ligne 024) et les écritures en comptabilité, une fois la cession réalisée, se font en fonctionnement.

Cessions :

- terrain ZAC de Courcelle en vue de l'implantation d'un magasin GIFI : 400 K€
- matériel de reprographie : 3 K€

Autres recettes exceptionnelles :

- paiement en une fois de provisions pour charges (alors que leur paiement était étalé initialement dans le temps) lors du changement d'exploitant de la brasserie du Val-Fleury : 120 K€
- pénalités de retard sur deux marchés de travaux : 25 K€
- divers remboursements d'assurances : 31 K€

✓ - **Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Budget :	509 030 €
Réalisé :	509 030 €

Excédent reporté après affectation du résultat 2018.

B/2 – Affectation du résultat du compte administratif 2019

Avant financement de la section d'investissement, le solde de fonctionnement s'établit à 3,39 M€.

CA 2019 Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Ecart
Dépenses	27 088 700,00	26 860 424,14	-228 275,86
Prélèvement	2 038 720,17	0,00	-2 038 720,17
Recettes	28 618 390,00	29 737 117,10	1 118 727,10
Excédent 2018	509 030,17	509 030,17	0,00
Résultat	0,00	3 385 723,13	3 385 723,13

Conformément à l'instruction comptable M14, c'est au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Le résultat doit en premier lieu combler le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde est soit repris en excédent de la section de fonctionnement soit versé à la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement est affecté en majeure partie au financement complémentaire de la section d'investissement.

Il sera donc proposé l'affectation du résultat suivant :

Rappel des soldes budgétaires en €		
Le résultat de la section de fonctionnement 2019 s'établit à :		3 385 723,13
Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à :		2 528 878,44
Affectation du résultat en €		
Couverture en priorité du besoin de financement de l'investissement	ligne 1068	2 528 878,44
Financement complémentaire	ligne 1068	
Pour le solde, inscription en résultat de fonctionnement reporté	ligne 002	856 844,69

B/3 – Bilan et rétrospective des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
Impôts et taxes	17 247 550 2,38%	17 361 713 0,66%	18 175 221 4,69%
Dotations et subventions reçues	4 602 997 7,09%	4 729 425 2,75%	4 444 669 -6,02%
Autres produits de gest° courante	6 397 602 0,57%	6 396 427 -0,02%	6 525 879 2,02%
Recettes courantes	28 248 149 2,70%	28 487 565 0,85%	29 145 768 2,31%
Produits exceptionnels	40 307	51 308	183 216
Produits de cessions	19 906	4 150 000	402 700
Recettes réelles de fonctionnement	28 308 363 2,46%	32 688 873 15,47%	29 731 684 -9,05%

L'exercice 2017 avait mis un terme au mouvement de baisse des recettes enregistré depuis quelques années et mis en évidence lors des DOB. Les exercices 2018 et 2019 confortent cette tendance, indépendamment des recettes exceptionnelles.

Les recettes courantes ont progressé de +2,3 % en 2019, croissance portée essentiellement par une fiscalité dynamique : progression des bases de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières), ainsi que des recettes exceptionnelles apportées par la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les recettes d'exploitation et du domaine ont aussi progressé grâce à de nouvelles activités commerciales et de soins.

Rappel : l'exercice 2018 avait été marqué par la cession d'une partie du parking du golf de Chevy (projet immobilier), apportant une recette de cession exceptionnelle de 3,2 M€. Par conséquent, après prise en compte des recettes exceptionnelles, le montant des recettes réelles de fonctionnement baisse.

3 – RATIOS DE GESTION

A – L'épargne brute

L'épargne brute constitue le solde de la section de fonctionnement ; elle concrétise la marge de manœuvre financière disponible et pouvant être affectée aux projets d'investissement de la municipalité. C'est pourquoi le calcul de l'épargne brute constitue l'un des premiers indicateurs sur lequel s'appuie la municipalité pour piloter les finances communales.

EVOLUTION DES SOLDES FINANCIERS	2017	2018	2019
Epargne brute	3 703 429	3 890 397	4 040 467
Taux d'épargne brute	13,1%	13,7%	13,9%
EB transférée à la CPS (AC-art76232)	674 927	693 919	693 919
Epargne consolidée	4 378 356	4 584 316	4 734 386

En 2019, les recettes et dépenses progressent de manière presque similaire. Au final, l'épargne brute communale augmente par rapport aux résultats des exercices antérieurs pour atteindre 4 M€. Pour que la commune garde une capacité d'action suffisante, elle doit conserver un taux d'épargne brute supérieur à 10 %, et ne pas baisser en dessous de 3 M€.

Il est aussi intéressant de comparer l'épargne brute consolidée (épargne brute « forcée » comprise dans l'attribution de compensation versée à la CPS pour financer les dépenses d'investissement de la voirie et de l'éclairage public). Après retraitement, l'épargne brute s'établit à environ 4,7 M€.

B – Le ratio de désendettement

Le potentiel de remboursement de la dette indique la capacité de la commune à pouvoir s'endetter à nouveau. Il est calculé en divisant l'encours de dette par l'épargne brute et est exprimé en années. L'encours de la dette pris en charge par la CPS au titre du transfert de compétence voirie est déduit de la dette communale.

Ratio de désendettement	2017	2018	2019
Dette communale au 31/12	20 029 704	17 484 556	15 113 434
Dette reprise par la CPS au 31/12	2 440 653	1 918 677	1 454 285
Dette nette	17 589 051	15 565 879	13 659 149
Epargne brute corrigée (ligne 76232)	3 567 630	3 780 568	3 954 126
Ratio exprimé en années	4,9	4,1	3,5

L'encours net de la dette (déduction faite de la dette reprise par la CPS) s'établit à 15,11 M€ fin 2019. Cette baisse s'explique par le désendettement de la commune en 2019 (pas de nouvel emprunt). Le ratio de désendettement s'établit à 3,5 années, soit un niveau très satisfaisant.

Ce ratio ne doit pas dépasser la durée de vie des biens acquis ou réalisés. Le seuil d'alerte s'établit entre 12 et 15 ans.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE PUBLICITAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	24 900,00	23 535,22	1 004,98	0,00	359,80
65	Autres charges de gestion courante	107 701,19	55 938,99	0,00	0,00	51 762,20
	Total des dépenses de gestion courante	132 601,19	79 474,21	1 004,98	0,00	52 122,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	132 601,19	79 474,21	1 004,98	0,00	52 122,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	132 601,19	79 474,21	1 004,98	0,00	52 122,00
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	77 320,00	74 669,66	0,00	0,00	2 650,34
	Total des recettes de gestion courante	77 320,00	74 669,66	0,00	0,00	2 650,34
	Total des recettes réelles de fonctionnement	77 320,00	74 669,66	0,00	0,00	2 650,34
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	77 320,00	74 669,66	0,00	0,00	2 650,34
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 55 281,19				

Le budget annexe de la régie publicitaire, assujéti à la TVA, ne comporte que la section de fonctionnement.

Les recettes retracent les produits, après démarchage des commerçants et acteurs économiques locaux, de l'insertion d'encarts publicitaires dans le journal communal *Gif Infos* et le guide pratique Vivre à Gif, ainsi que, ponctuellement, sur d'autres supports de publicité (plans de Gif par exemple).

Les dépenses sont constituées des frais techniques sur l'élaboration ou la modification des encarts publicitaires et de la distribution des documents.

Le résultat excédentaire est reversé au budget principal qui supporte les charges de personnel (activités de démarchage, facturation ...). Un montant de 55 939 € a été reversé au budget principal au titre du compte administratif 2018. Le résultat de l'exercice 2019 est légèrement inférieur : 49 472 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1 – Tableau d'exécution du budget : section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	315 579,53	279 794,64	12 964,91	0,00	22 819,98
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	20 075,67	1 276,17	0,00	5 648,16
	Total des dépenses de gestion courante	342 579,53	299 870,31	14 241,08	0,00	28 468,14
66	Charges financières	94 000,00	74 132,40	18 936,26	0,00	931,34
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	439 579,53	374 002,71	33 177,34	0,00	32 399,48
023	Virement à la section d'investissement (4)	130 100,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	190 000,00	168 682,15			21 317,85
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	320 100,00	168 682,15			151 417,85
TOTAL		759 679,53	542 684,86	33 177,34	0,00	183 817,33
Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	600 000,00	680 417,43	0,00	0,00	-80 417,43
75	Autres produits de gestion courante	2 100,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	602 100,00	682 517,43	0,00	0,00	-80 417,43
	Total des recettes réelles d'exploitation	602 100,00	682 517,43	0,00	0,00	-80 417,43
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	35 000,00	28 501,54			6 498,46
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	35 000,00	28 501,54			6 498,46
TOTAL		637 100,00	711 018,97	0,00	0,00	-73 918,97
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 122 579,53				

Le service public de l'assainissement est délégué par contrat d'affermage à la Lyonnaise des Eaux devenue SUEZ. Le nouveau contrat de délégation de service public court à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'en février 2024.

Conformément à la législation, la compétence « Assainissement » est transférée à la Communauté Paris-Saclay à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le financement du budget est assuré de manière quasi-exclusive par la taxe d'assainissement payée par l'utilisateur, collectée par SUEZ, puis reversée à la commune. Le nouveau taux fixé par le Conseil municipal lors de sa séance de décembre 2014 est de 0,5833 €/m³ (la taxe est passée de 0,4647 € en 2014 à 0,5833 € en 2015 sans incidence sur la facture globale de l'utilisateur pour ce qui concerne le part communale, compte tenu de la baisse significative de la part proportionnelle perçue par le fermier).

Rendement de la taxe communale d'assainissement :

en €	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe Ass.	630 914	640 655	570 218	589 593	626 923

2 – Tableau d'exécution du budget : section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	677 445,99	163 227,68	340 575,71	173 642,60
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	697 445,99	163 227,68	340 575,71	193 642,60
16	Emprunts et dettes assimilées	288 000,00	287 479,14	0,00	520,86
27	Autres immobilisations financières	120 102,81	32 645,53	0,00	87 457,28
	Total des dépenses financières	408 102,81	320 124,67	0,00	87 978,14
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 105 548,80	483 352,35	340 575,71	281 620,74
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	35 000,00	28 501,54		6 498,46
041	Opérations patrimoniales (2)	127 000,00	106 882,26		20 117,74
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	162 000,00	135 383,80		26 616,20
	TOTAL	1 267 548,80	618 736,15	340 575,71	308 236,94
Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 162 519,80			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	389 326,00	201 071,80	59 879,20	128 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	186 760,34	0,00	0,00	186 760,34
	Total des recettes d'équipement	576 086,34	201 071,80	59 879,20	315 135,34
106	Réserves (5)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	206 882,26	181 779,28	0,00	25 102,98
	Total des recettes financières	406 882,26	381 779,28	0,00	25 102,98
	Total des recettes réelles d'investissement	982 968,60	582 851,08	59 879,20	340 238,32
021	Virement de la section d'exploitation (2)	130 100,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	190 000,00	168 682,15		21 317,85
041	Opérations patrimoniales (2)	127 000,00	106 882,26		20 117,74
	Total des recettes d'ordre d'investissement	447 100,00	275 564,41		171 535,59
	TOTAL	1 430 068,60	858 415,49	59 879,20	511 773,91
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

Dépenses :

Les dépenses d'équipement s'établissent à 196 K€ (chapitres 21 et 27), et le remboursement du capital de la dette à 287 K€.

Opération non encore terminée : programme en cours de la rocade de Chevry (de l'allée des Petites Garennes jusqu'au Bois Carré).

Recettes :

Les recettes réelles s'établissent à 383 K€ et comprennent :

- les subventions (Agence de l'Eau : 133 K€, Département Essonne : 68 K€)
- le remboursement de la TVA par le fermier : 182 K€

3 – Affectation du résultat

Du fait du transfert de compétence à la Communauté Paris-Saclay, la décision de reprise des résultats ne peut être actée que lors de l'approbation du procès-verbal de transfert de compétence à intervenir entre les deux collectivités.

PROPOSITIONS DE VOTES

Il est proposé au Conseil municipal :

1/ pour le budget principal

- d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal dont les résultats bruts s'élèvent à :

- excédent de la section de fonctionnement : 3 385 723,13 €
- déficit de la section d'investissement : - 2 920 108,80 €

- d'arrêter les montants des restes à réaliser qui s'élèvent à :

- recettes : 4 389 830,86 €
- dépenses : - 3 998 600,50 €

- de constater que le résultat net corrigé des restes à réaliser du compte administratif 2018 s'établit à :

- excédent de la section de fonctionnement : 3 385 723,13 €
- déficit de la section d'investissement : - 2 528 878,44 €
- **excédent net global d'exécution : 856 844,69 €**

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

2/ pour le budget annexe de la régie publicitaire

- d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de la régie publicitaire dont le résultat net s'élève à :

- **excédent de la section de fonctionnement : 49 471,66 €**

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie publicitaire tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

3/ pour le budget annexe de l'assainissement

- d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement dont les résultats bruts s'élèvent à :

- excédent de la section d'exploitation : 257 736,30 €
- excédent de la section d'investissement : 77 159,54 €

- d'arrêter les montants des restes à réaliser qui s'élèvent à :

- recettes : 59 879,20 €
- dépenses : - 340 575,71 €

- de constater que le résultat net corrigé des restes à réaliser du compte administratif 2019 s'établit à :

- excédent de la section d'exploitation : 257 736,30 €
- déficit de la section d'investissement : - 203 536,97 €
- **excédent net global d'exécution : 54 199,33 €**

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement tel qu'il a été présenté, et correspondant au compte de gestion.

4/ pour l'affectation des résultats de l'ensemble des budgets

- de décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal de la façon suivante :

- 2 528 878,44 € € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

- 856 844,69 € en excédent antérieur de fonctionnement reporté,

- de prendre acte que l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la régie publicitaire sera reconduit automatiquement,

- de dire que la décision de reprise des résultats du budget annexe de l'assainissement sera actée lors de l'approbation du procès-verbal de transfert de compétence à intervenir entre la Communauté Paris Saclay et la commune de Gif-sur-Yvette,

- de dire que ces sommes seront inscrites aux budgets primitifs des budgets concernés de l'exercice 2020.